

Préavis No 12/2017

Demande de crédit pour la remise en état de la régulation des installations de ventilation et du chauffage du bâtiment communal du centre sportif.

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité ci-dessus, s'est réunie le jeudi 8 octobre 2017 au centre sportif. Elle était composée de Mmes Jenny Tille (1^{er} membre) et Véronique Jaquillard (rapporteur) de MM Sylvain Clot, Yves Ansermet et Nelson Vaillancourt. Le représentant de la Municipalité est M. Christian Daenzer, M. Roland Oguey chef des travaux était également présent.

La séance débute à 20h25 les différents commissaires étant présents, la présidente passe directement la parole au municipal.

Monsieur le municipal Daenzer qui nous dresse un historique du centre sportif dont la construction date d'il y a 30 ans, nous annonce que la municipalité effectue un état des lieux du bâtiment afin de répertorier les différents travaux à entreprendre et ainsi planifier un calendrier des différentes rénovations à réaliser sur ce bâtiment.

Suite à ceci M. le municipal Daenzer passe la parole à M. Oguey qui nous dresse un topo du secteur concerné par le présent préavis; les régulateurs de ventilation datent de 1987 et ne peuvent plus être remplacés car ce type de fournitures n'existent plus à ce jour.

La maison qui avait fourni le matériel d'origine a été reprise par deux fois et désormais c'est la maison Siemens qui gère notre système. M. Oguey nous fait ensuite visiter les différents locaux, visite durant la quelles nous posons les questions relatives à ce qui nous est présenté

Questions des commissaires :

Q Pourquoi le choix de la maison Siemens ?

R Il n'existe plus beaucoup de fournisseurs et Siemens a quasiment le monopole en Europe dans ce domaine, domaine qui n'a rien à voir avec les chauffages que nous en tant que particuliers avons, et qui est de fait beaucoup plus complexe.

Q Que gère exactement le système de notre bâtiment du centre sportif ?

R En ce qui concerne les compresseurs ils sont en séparé de ceux de la patinoire, 1 vanne qui est pilotée par le système circulation du centre sportif gère le fonctionnement général et est vitale pour l'ensemble des différents secteurs concernés.

Q Comment fonctionne le système d'alerte en cas de défauts/pannes ?

R Un service de piquet est organisé au sein d'une petite équipe d'employés communaux, avec alarme sur leur téléphone portable

Q Et pour le secteur ammoniacal quel est le protocole d'intervention ?

R Le même système de piquet que pour le chauffage, mais en cas de gros problème les pompiers (spécialistes venant de la plaine) doivent intervenir et assurer la sécurité du périmètre concerné. A noter que 3'100 kg d'ammoniacal sont stockés sur place.

Local technique de ventilation; le tableau électrique date de 1980-1990, comporte hormis sa multitude de fils... des relais et automates où sont raccordées des sondes, en cas de défectuosité de l'une d'entre elles il n'est plus possible de les remplacer car elles n'existent plus et une solution de bricolage n'est pas envisageable, seul des pannes mineures peuvent être palliées manuellement et temporairement.

Les sondes et automates seront remplacés par des neufs et en ce qui concerne les vannes commandées par des signaux le voltage actuel ne correspond plus à l'ancien et malgré la pose de convertisseurs elles fonctionnent mal, il est clair que tout ce qui ne nécessite pas d'être remplacé sera conservé.

Q Pourquoi ne pas échelonner les travaux sur 5 ans ?

R Au vu de la complexité du système il n'est pas envisageable de coordonner de manière cohérente l'ensemble des changements concernés.

Q Quelle est la meilleure saison pour entreprendre ces travaux ?

R Lors de période où les locaux sont les moins sollicités et en accord avec les agendas des différents partenaires, il faut compter 1 mois pour mener à bien les travaux.

Q En cas de raccordement à la centrale de chauffe qu'advient-il de cette installation ?

R Tout le système mis en place restera et sera même plus efficient que l'actuel, certains composants actuels trop énergivores sont inclus dans les parties remplacées.

Q La partie électrique sera-t-elle effectuée par la maison Siemens?

R Non, ce qui pourra être réalisé par des entreprises locales leur sera attribué tout comme pour la partie sanitaire, pour autant que ces entreprises aient les connaissances et la main d'œuvre pour réaliser les travaux concernés.

La commission souhaite souligner l'intention concernant les entreprises locales et appuie vivement le fait qu'elles soient mandatées.

Q Sur quels critères se basent les prix articulés dans le présent préavis ?

R Les prix sont basés sur des devis rentrés.

A signaler :

Certaines vannes ont un coût de 10'000.-

La chaudière à mazout est en bout de course.

La tour de refroidissement changée il y a 12 ans montre des signes de faiblesse due à une forte corrosion.

A relever :

L'excellente équipe communale qui gère les installations et le service de piquet, M. Oguey relève leur travail précieux et leurs compétences dans la gestion de ces installations.

Suite aux différents échanges et nombreuses explications, après un tour de table où les différents commissaires sont d'avis que l'évolution technique ne permet plus de gérer le système actuel, la présidente soumet au vote de la commission le présent préavis.

C'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter le préavis No 12/2017 tel que présenté.

Le rapporteur
Véronique Jaquillard